Identification des publics en formation continue pour les inscriptions en Diplômes Nationaux et d'État

Régime d'inscription	Formation initiale		Formation continue AVEC prise en charge des frais de formation		Formation continue SANS prise en charge des frais de formation Reprise d'études non financée (2)			Aucun
Financement de la formation	**Aucun**	**Entreprises CFA**	**Tiers financeur** (Frais de formation sont pris en charge totalement (OPCA, FONGECIF , Employeur)	**Employeur**	**Aucun** Et sur présentation du justificatif de refus par du tiers financeur		**Aucun** Et sur présentation du justificatif de refus par Pole Emploi mais AISF validée	**Inscription impossible**
Profil type	Étudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à Pôle Emploi	Apprentissage	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur **Avec prise en charge totale des Frais de formation**	Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) validée (1) **Avec prise en charge des frais de formation ou chéquier VAE – AISF validée SI AISF non validée = impossible de s'inscrire**	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur **Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)**	Personne sans activité (retraité, femme au foyer, RSA) **Sans prise en charge des frais (avec justificatif de statut)**	Personne inscrite à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF validée) (3) **Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)**	Personne inscrite à Pôle Emploi **Refus Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) 3**
Tarif applicable	Droits de scolarité	Droit de scolarité (payés par l'entreprise)	Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master)	Droits Scolarité +Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master) payés par l'entreprise	Droits Scolarité Non application des tarifs par défaut (Note DEGESIP B2 N° 2013-0260 du 26 juillet 2013)			**Inscription impossible**
Document contractuel	Aucun	Contrat d'apprentissage	Convention de formation	Contrat de professionnalisation	Contrat de formation			**Inscription impossible**

[1] SI AISF non validée = impossible de s'inscrire

[2] Reprise d'étude non financée

[3] Si AISF non validée = impossible de s'inscrire